

LIVRE BLANC

# TROUVEZ UNE FORMATION AVEC LE CPF

Le guide pour vous  
aider à passer à  
l'action avec LA  
bonne formation !

  
**comundi**  
compétences





## Editorial

Depuis son lancement en 2015, le compte personnel de formation continue de gagner en notoriété auprès des actifs qui connaissent de mieux en mieux leurs droits. Dans un même temps, l'apparition de la pandémie de Covid-19 a accéléré la mutation de nombreuses entreprises et les questionnements d'une multitude de salariés : « Dois-je entamer une reconversion professionnelle ? », « Comment garantir mon employabilité à court, moyen et long terme ? », « Et si je me lançais comme travailleur indépendant ? », « Quels sont les métiers qui recrutent ? », etc.

**Quand la volonté de changement est actée, la formation sert de tremplin. Le compte personnel de formation (CPF) est un véritable support pour les salariés, et plus généralement pour toute personne active.**

### Les objectifs de ce guide pratique ?

Vous permettre de...

- 1** Comprendre le fonctionnement du compte personnel de formation.
- 2** Consulter le montant de vos droits formation.
- 3** Trouver LA formation qui vous correspond et qui assurera votre employabilité.
- 4** Identifier les sources de financement complémentaires au CPF.
- 5** Finaliser votre inscription en deux clics, tout en évitant les arnaques !

**En résumé, il s'agit d'aider toute personne active souhaitant se lancer dans une formation à passer à l'action !**

# Sommaire

**Editorial**

**C'est quoi, le compte personnel de formation (CPF) ?**

**Un compte personnel de formation pour de multiples opportunités !**

**Quelle formation choisir ?**

**Pourquoi utiliser votre CPF pour suivre une formation ?**

**Et si la formation que je souhaite suivre n'est pas éligible au CPF ?**

**De quel montant disposez-vous sur votre CPF ?**

**Et si mes droits sont insuffisants pour suivre une formation ?**

**Négocier une formation CPF avec votre employeur : nos conseils pour réussir !**

**Comment s'inscrire à une formation via votre CPF ?**

# C'est quoi, le compte personnel de formation (CPF) ?

Créé en 2015, le compte personnel de formation (CPF) est un **dispositif** de financement public de formation continue. C'est le successeur du droit individuel à la formation (DIF).

Concrètement, le CPF un outil qui permet à toute personne en activité d'**obtenir des droits à la formation professionnelle**. C'est un **compte unique**, qui suit l'individu durant toute sa vie professionnelle. Il est alimenté automatiquement au début de l'année qui suit l'année travaillée. Par exemple, les droits acquis en 2020 ont été disponibles au premier trimestre de l'année 2021.

Les objectifs sont variés mais **l'acquisition de connaissances** et de compétences est un facteur commun !



## Le salarié, acteur de sa formation professionnelle

Un salarié peut tout à fait se former grâce aux actions mises en place par son employeur. Cependant, il peut aussi prendre l'initiative de choisir ses propres formations via le CPF : il est donc **libre et autonome** dans ses choix de parcours professionnels.

**En tant que salarié,  
vous êtes désormais  
le pilote de votre  
formation.**

**Claire PASCAL,**

Directeur Général Comundi.



# Un compte personnel de formation pour de multiples opportunités !

**En fonction de votre situation professionnelle, de vos envies et de vos besoins, vous pourrez :**

## **Obtenir une qualification**

En réussissant une formation, vous recevez un diplôme ou un titre professionnel, à savoir un titre certifié qui atteste que le titulaire maîtrise les compétences, les aptitudes et autres connaissances qui permettent d'exercer des activités professionnelles qualifiées.

## **Effectuer un bilan de compétences**

Toute personne active qui souhaite faire le point sur ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations peut demander à suivre un bilan de compétences.

> Ce dispositif se divise en **3 phases** : la définition des besoins, la phase d'investigation et l'établissement du projet professionnel.

## **Vous lancer dans une reconversion professionnelle**

Donner du sens à son travail, évoluer dans sa carrière, devenir indépendant, travailler dans un secteur qui recrute, augmenter sa rémunération, s'installer dans une autre région ou changer d'environnement... les raisons qui poussent à entamer une reconversion sont nombreuses ! L'obtention d'un diplôme viendra concrétiser un projet de transition professionnelle.

**La pandémie de Covid-19 ayant profondément bouleversé le marché de l'emploi, la tendance à la reconversion professionnelle s'est accélérée. Alors que de nombreux salariés ont franchi le pas, d'autres hésitent encore à se lancer, par manque d'informations claires, notamment sur le financement. C'est là qu'entre en scène le CPF, véritable tremplin vers un changement de profession.**



## **Devenir freelance / créer une entreprise**

Un salarié qui souhaite s'orienter vers un statut de travailleur indépendant et créer sa propre société.

**> Les objectifs ?** Déclarer son activité, créer un business plan, analyser la concurrence, mettre en place une stratégie commerciale et financière, comprendre les aspects juridiques et fiscaux, pérenniser l'entreprise, tirer profit de l'outil informatique pour se démarquer, etc.

Vous avez déjà monté un dossier de création d'entreprise ? Au contraire, vous n'en êtes qu'au stade de la réflexion ? Certaines formations sont personnalisables en fonction des besoins. Un suivi individuel est parfois proposé, de même que des exercices à réaliser entre les différentes sessions.

## **Vous faire accompagner dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

Vous avez acquis des compétences au fur et à mesure de vos expériences professionnelles ? La VAE vous permettra de les valoriser via l'obtention d'un diplôme ou d'un titre, sous réserve qu'il soit inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles.

# **Quelle formation choisir ?**

## **Evaluez vos besoins et votre employabilité !**

Il existe des milliers de formations sur le site « Mon compte formation ». Laquelle choisir pour mettre toutes les chances de votre côté ?

### **Quels sont vos besoins ?**

Quelles connaissances et quelles compétences devez-vous acquérir via la formation ? Quelles sont vos motivations et vos aspirations ? Des pré-requis ou modalités d'inscription (notamment un entretien) sont parfois requises pour certaines formations. Autant de questions et de critères qui doivent entrer en compte dans votre réflexion !

### **Quels sont les secteurs d'activité à privilégier ?**

Quels sont les besoins du marché ? Une rubrique « Les métiers qui recrutent » est disponible sur le site du CPF. Des formations correspondantes sont mises en avant, pour vous donner des idées : aide-soignant, chef de projet informatique, attaché commercial, auxiliaire de vie sociale, infirmier...

## Quelle sera votre employabilité ?

Avant de vous lancer dans une formation, prenez le temps de vérifier si le diplôme ou le titre professionnel délivré est reconnu par l'Etat et / ou les entreprises issues de ce secteur d'activité. L'objectif étant de garantir votre insertion professionnelle !

## Faut-il choisir une formation en présentiel ou à distance ?

Les formations en présentiel réunissent les apprenants et le formateur dans un même endroit, généralement les locaux de l'entreprise ou un centre de formation. Le lieu est mentionné dans la rubrique « informations pratiques » de chaque formation.



## Avantages

### Le présentiel

- > + d'entraide et d'échanges
- > dynamique de groupe

### À distance

- > flexibilité
- > apprendre où on veut, quand on veut et peut
- > pas de temps ni de frais de déplacement



## Inconvénients

### Le présentiel

- > respecter le planning et les horaires
- > les frais et le temps de déplacement

### À distance

- > se fixer un cadre est indispensable
- > le découragement si on n'interagit pas

## Autre solution, le blended-learning

ou formation hybride offre un compromis entre les cours en ligne et les cours en présentiel.

# Top 7 des formations qui améliorent votre employabilité

## 1

### Langues vivantes

**Préparation au TOEIC** (Test of English for International Communication)

**Préparation au Linguaskill Business**

(Test d'anglais orienté vie professionnelle administrative & commerciale)

> **Prouver un niveau d'anglais pour postuler à l'international ou booster votre carrière en interne**

## 2

### Informatique

**Préparation au TOSA** (Référence dans le domaine de la certification des compétences informatiques & digitales)

> **Valoriser vos compétences via un score / 1 000**

## 3

### Transports

**CACES** (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)

> Accéder à des postes dans la manutention, le transport et la logistique

## 4

### Santé / service à la personne

**Aide-soignant(e)**

> Vous reconverter dans un secteur qui manque de personnel

## 5

### Restauration

**Agent de restauration**

> Accueillir les clients, prendre les commandes, servir, débarrasser les tables

## 6

### Vente

**Attaché commercial**

> Apprendre à négocier, vendre, fidéliser les clients, répondre aux objectifs commerciaux

## 7

### Vente

**Attaché commercial**

> Apprendre à négocier, vendre, fidéliser les clients, répondre aux objectifs commerciaux

# Pourquoi utiliser votre CPF pour suivre une formation ?

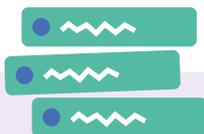
En plus de bénéficier d'une liberté et d'une autonomie dans votre parcours professionnel, vous profitez d'un dispositif gratuit et accessible :



Le site internet et l'application mobile « Mon compte formation » est facile et rapide à prendre en main.

Vous avez la possibilité de trier les formations en tapant des mots-clés et selon plusieurs critères : Domaine d'activité

- Prix
- Localité
- Type de formation (en présentiel ou à distance)
- Organisme



- Disponibilités
- Rythme de travail (en journée, en soirée, temps partiel, temps plein...)
- Niveau de sortie de la formation (II, III, IV...)
- Evaluations données à la formation par les participants.



Vous pouvez associer plusieurs modalités de financement comme l'abondement Pôle Emploi, la dotation volontaire employeur ou encore le Compte Professionnel de Prévention (C2P).



Les inscriptions aux sessions de formations s'effectuent en ligne en quelques clics. Une fois votre inscription envoyée, vous pouvez consulter le libellé de l'état du dossier.



## Et si la formation que je souhaite suivre n'est pas éligible au CPF ?

- > Si la formation n'est pas disponible sur le site du CPF, contactez l'organisme qui propose la formation en question pour obtenir toutes les informations indispensables (cours en présentiel ou à distance, prix, rythme de travail...).
- > Si l'organisme n'est pas répertorié sur le site du CPF, vous devrez vous assurer que ce dernier est fiable. Le gouvernement a mis à disposition une liste publique des organismes de formation, consultable en téléchargement. Avant de vous lancer dans une inscription, vérifiez aussi le contenu précis de la formation, sa durée, le nom des formateurs et leurs qualifications, les éventuels prérequis exigés, les modalités de suivi, les certifications obtenues à l'issue de la formation, etc.

### **Vous vous êtes assuré que l'organisme de formation était de qualité ? Vous avez envie de vous inscrire à cette formation ?**

Vérifiez que l'organisme de formation est datadocké puis, à partir du 1er janvier 2022, tout prestataire de formation devra obtenir la nouvelle **certification qualité Qualiopi** pour pouvoir mobiliser des fonds publics ou mutualisés.

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour trouver des financements ! En fonction de votre situation, vous pouvez solliciter **l'Aide de Retour à l'Emploi (ARE)** de Pôle Emploi, demander une aide à **l'Agefiph** (association qui gère les fonds pour l'insertion des personnes handicapées) ou encore faire appel au **Conseil Régional**.

# De quel montant disposez-vous sur votre CPF ?

Votre compte personnel de formation est alimenté chaque début d'année.  
Le montant dépend de votre situation :

Salarié	Travailleur indépendant	Salarié « non qualifié »*	Salarié bénéficiaire d'une obligation de l'emploi**
500 euros par année de travail  Plafond de 5 000 euros	500 euros par année de travail  Plafond de 5 000 euros	800 euros par année de travail  Plafond de 5 000 euros	300 euros par année de travail + 500 euros perçus normalement  Plafond de 5 000 euros

Deux particularités :

- > Si vous êtes agent public, l'alimentation du CPF est comptée en heure : depuis 2020, vous disposez de 25 heures par an.
- > Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez utiliser les droits acquis lorsque vous étiez salarié.

## Voici la marche à suivre pour consulter vos droits :

- 1 Si ce n'est pas déjà fait, créez votre compte en vous identifiant avec FranceConnect grâce à votre numéro de sécurité sociale. Validez le contrôle de sécurité.
- 2 Connectez-vous à votre compte CPF.
- 3 Rendez-vous dans la rubrique « Je consulte et j'utilise mes droits pour la formation ».

Si votre compteur est à 0 euro, vous n'avez pas eu d'activité professionnelle ou vous avez consommé la totalité de vos droits formation.

\* Salarié dit « non qualifié » : salarié titulaire d'un CAP ou d'un BEP, d'un titre professionnel de niveau III ou d'une certification reconnue par une convention collective nationale de branche.

\*\* Salarié bénéficiaire d'une obligation de l'emploi : travailleur handicapé, victime d'accidents du travail, titulaire d'une pension d'invalidité, bénéficiaire d'une pension militaire, titulaire d'une allocation ou rente d'invalidité des sapeurs-pompiers volontaires, titulaire de la carte mobilité inclusion, titulaire de l'allocation aux adultes handicapés.



## Et si mes droits sont insuffisants pour suivre une formation ?

« Mon compte formation » permet de **compléter vos droits** par une ou plusieurs autres sources de financement :

**L'abondement Pôle Emploi** : contactez votre conseiller Pôle Emploi pour expliquer votre situation. En quoi cette formation est-elle indispensable dans votre parcours professionnel ?

**La dotation volontaire employeur** : échangez avec votre employeur et fournissez-lui votre dossier de formation pour qu'il s'informe. S'il accepte de compléter vos droits, l'argent sera directement versé sur votre CPF.

**Le Compte Professionnel de Prévention (C2P)** : les points C2P sont acquis si vous êtes exposé à au moins un des six facteurs de risques suivants : milieu hyperbare, température extrême, bruit, travail de nuit, travail en équipes successives, travail répétitif.



**A savoir : vous pouvez aussi régler personnellement le montant restant à payer.**

# Négocier une formation CPF avec votre employeur : nos conseils pour réussir !

Vous souhaitez vous former **en dehors de votre temps de travail** ?

> L'accord de votre employeur n'est pas nécessaire ; vous n'avez aucune autorisation à demander.

Vous souhaitez vous former **sur votre temps de travail** ?

> L'accord de votre employeur est nécessaire.

**Dans les deux cas, il est judicieux de co-construire une formation avec votre employeur. Pourquoi ? D'une part, vous pourrez solliciter un abondement si vos droits sont insuffisants. D'autre part, vous pourrez évoluer dans votre carrière professionnelle et gravir des échelons au sein de votre entreprise.**

**Vous devez demander l'autorisation au moins 60 jours avant le début de la formation si celle-ci dure moins de 6 mois, ou 120 jours avant pour les autres.**

## Comment réagir en cas de refus de l'employeur ?

Votre employeur émet un refus ? Rien n'est perdu ! Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Suivre la formation **en dehors de vos heures de travail** : par exemple, le soir ou sur vos congés.
- Si besoin, optez pour une **formation à distance** en asynchrone : vous pourrez organiser votre apprentissage et vos révisions comme vous le souhaitez (le soir ou le week-end...)
- Si besoin d'un **complément de droits formation**, faites appel aux autres sources de financement disponibles (Fongecif, Opacif, OPCA...).



**Le CPF est un droit acquis qui est propre à chaque salarié**



## En résumé, la formation doit être avantageuse pour vous et pour l'entreprise !

1

Sollicitez un **entretien avec votre employeur** : abordez le sujet de vive voix, et non par mail ou par téléphone.

2

Rassemblez un maximum d'informations sur la formation qui vous intéresse et réfléchissez à votre projet professionnel. Vous devez **connaître votre sujet** avant de vous lancer dans un argumentaire.

3

Si vous expliquez à votre employeur que vous souhaitez suivre une formation, ce dernier pourra d'abord se montrer réticent, notamment si vous êtes absent pendant les heures de travail.

> A vous de **montrer que cette formation est pertinente** et présente un intérêt pour la compétitivité et la croissance de l'entreprise. Partez d'une problématique récurrente au sein de la société et indiquez que la formation peut justement offrir des axes d'amélioration. Transmettez le document PDF de la formation qui vous intéresse (téléchargeable sur le site CPF) pour que votre employeur ait un support de réflexion.

**Exemple** : à l'heure de la digitalisation, un collaborateur qui se forme dans l'informatique (expert digital dans les ressources humaines, innovation et management, marketing digital, sécurité informatique...) est une véritable opportunité pour une société en cours de transformation numérique.

4

Montrez que **vous avez anticipé la question du financement** (recours au CPF, en totalité ou en partie) et le côté pratique lié à l'inscription. S'il vous manque des droits, précisez-le à votre employeur qui pourra compléter s'il le souhaite.



**La co-construction avec votre employeur ?  
Un principe gagnant-gagnant !**

# Comment s'inscrire à une formation via votre CPF ?

## Quelles démarches effectuer ?

1. Rendez-vous sur le site du CPF et connectez-vous à votre espace personnel.
2. Recherchez une formation.
3. Consultez la fiche formation.
4. Cliquez sur l'onglet « S'inscrire à cette formation ».
5. Si besoin, modifiez les éléments vous concernant puis validez votre dossier.
6. Patientez pour vérifier si votre dossier a été accepté par l'organisme de formation, qui dispose de 2 jours ouvrés pour vous répondre. Passé ce délai, considérez votre dossier comme annulé. Vous pourrez alors effectuer une demande auprès d'un autre organisme.
7. La demande est acceptée ? Finalisez votre inscription sous 4 jours ouvrés.



# Attention aux arnaques !



## Les escroqueries au CPF

Vous avez reçu un appel, un mail ou un SMS d'un destinataire se faisant passer pour la plateforme « Mon compte formation » ou pour un organisme de formation ?

Le destinataire vous demande votre nom & prénom, votre numéro de sécurité sociale ou votre mot de passe ?

Il est possible que vous ayez été inscrit à une formation factice ou frauduleuse !



### Comment savoir si vous avez été victime d'une escroquerie ?

Vous avez été inscrit à une formation à votre insu.

Vous ne parvenez plus à vous connecter à votre compte et pensez avoir été victime d'un piratage.

Vous avez communiqué votre identité et vos identifiants à un organisme suspect.

### Réagissez !

- Changez votre mot de passe
- Vérifiez le montant de vos droits formation et les informations vous concernant sur votre espace personnel. Elles ont changé ? Faites des captures d'écran et conservez-les.
- Notez les coordonnées de l'organisme factice qui vous a contacté.
- Signalez l'escroquerie directement sur le site du CPF et contactez la plateforme Info Escroquerie du ministère de l'Intérieur à ce numéro (gratuit) : 0 805 805 817.



# Comundi, l'un des premiers acteurs de la formation professionnelle en France.

Spécialiste en développement des compétences, Comundi vous propose une large gamme de formations en présentiel ou à distance, ainsi qu'une gamme de cycles certifiants, éligibles au CPF.

découvrez nos formations CPF



01 84 03 04 60  
info@comundi.fr

Suivez nous :

